

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01  
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2022**

Délibération n° 2022-06-68

Date de la convocation : 1er octobre 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de procurations : 7  
Votes : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Le sept octobre deux-mil-vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, ROCHETTE Yvette, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, BASTY Jean-Pierre, FAURE Pascal, LARGERON Olivier, LAROIX Laurence, EBOLI Laure, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan,

**Procurations :**

Christian SEUX procuration à Geneviève MANDON  
Denis THOUMY procuration à Pascale ROCHETIN  
Michel TEYSSIER procuration à Vincent DUCREUX  
Hélène BESSON procuration à Yvette ROCHETTE  
Cécile BASTY procuration à Laurence LAROIX  
Jessica ORIOL procuration à Hélène CROZET  
François SANTIAGO procuration à Evelyne MERLE

**Absents excusés :** Alexandre MASSARDIER

**Secrétaire :** Jean-Pierre BASTY

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE  
HEBDOMADAIRE**

Monsieur le Maire expose que le règlement intérieur du marché hebdomadaire du jeudi et dimanche matin date du mois de mars 1994.

La législation ayant évoluée depuis cette date, la commune a profité du partenariat entre la communauté de communes des Monts du Pilat et l'association M ton Marché dans le cadre du FISAC pour revoir ce règlement dont le projet est joint en annexe.

Avant de le soumettre aux organisations professionnelles, il convient d'approuver ce projet de règlement municipal qui fera ensuite l'objet d'un arrêté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de règlement du marché hebdomadaire municipal et AUTORISE le maire à le transmettre aux organisations professionnelles.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.  
COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT GENEST MALIFAUX, le 8 octobre 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20221007-2020-06-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

Le Maire  
Vincent DUCREUX

